181

DB1

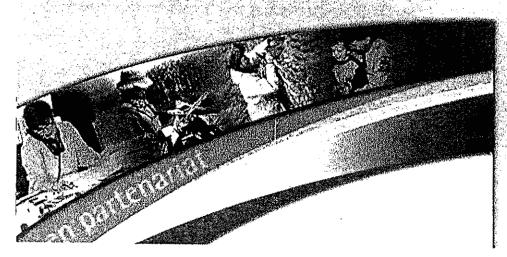
Les projets d'aires protégées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur

Côte-Nord

6212-01-201

Société de la faune et des pares Québec mus

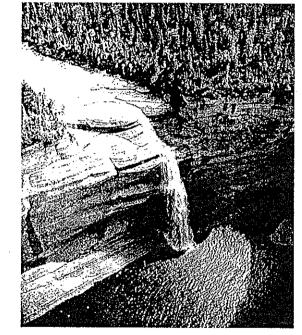
Les parcs nationaux du Québec



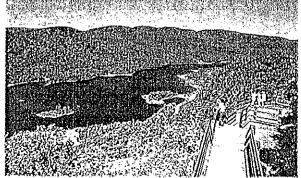


Depuis plus de 100 ans

- Le premier parc fut créé en 1895 par une loi spéciale.
- La Loi sur les parcs est adoptée en 1977.
- La Politique sur les parcs est rendue publique en 1982.



Parc national d'Anticosti



Parc national du Mont-Tremblant

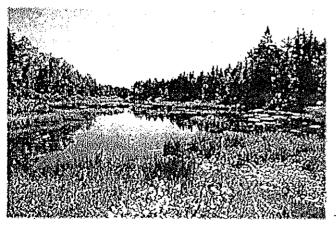
La mission

- « Assurer, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel,
- et les mettre en valeur pour qu'ils soient accessibles au public à des fins d'éducation et de pratique d'activités de plein air, dans une perspective de développement harmonieux des secteurs économique, culturel, social et environnemental. »

Selon l'Union mondiale pour la nature

Les parcs nationaux sont...

- des aires vastes, des écosystèmes non altérés, de grand intérêt scientifique, éducatif et récréatif;
- des sites spectaculaires;
- protégés par une loi interdisant l'exploitation commerciale des ressources;
- ouverts au public mais dont l'accès est soumis à certaines conditions.



Parc national de la Pointe-Taillon

La Loi sur les parcs

Interdit...

- toute forme de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique;
- le passage d'oléoduc, de gazoduc et de lignes de transport d'énergie;
- toute forme de chasse ou de piégeage.

La Loi sur les parcs

La modification de 2001...

- a introduit l'appellation « parc national »;
- a abolit les catégories « parc de récréation » et « parc de conservation »;
- a renforcé la mission de conservation des parcs.

La Loi sur les parcs

Les audiences publiques

- Tenues avant la création d'un parc ou lors de modifications à la limite.
- Ouvertes aux individus, aux organismes et au public en général.
- Précédées d'une période d'information d'au moins 60 jours.
- Sujets: limites, concept de développement, gestion, emploi et retombées économiques.





Le Règlement sur les parcs

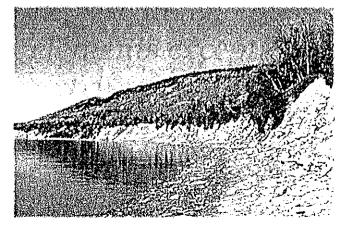
Apporte des précisions sur...

- les autorisations d'accès et les exemptions;
- la pratique de la pêche;
- les conditions de séjour, de circulation et de pratique d'une activité;
- le zonage dans les parcs.

Les bases de la planification du réseau

Les régions naturelles

- Le Québec est divisé en 43 régions naturelles.
- Le réseau des parcs vise à préserver des échantillons représentatifs des régions naturelles.
- Le réseau tend aussi à protéger des éléments exceptionnels du patrimoine québécois.



Parc national de Miguasha

Le réseau des parcs nationaux du Québec

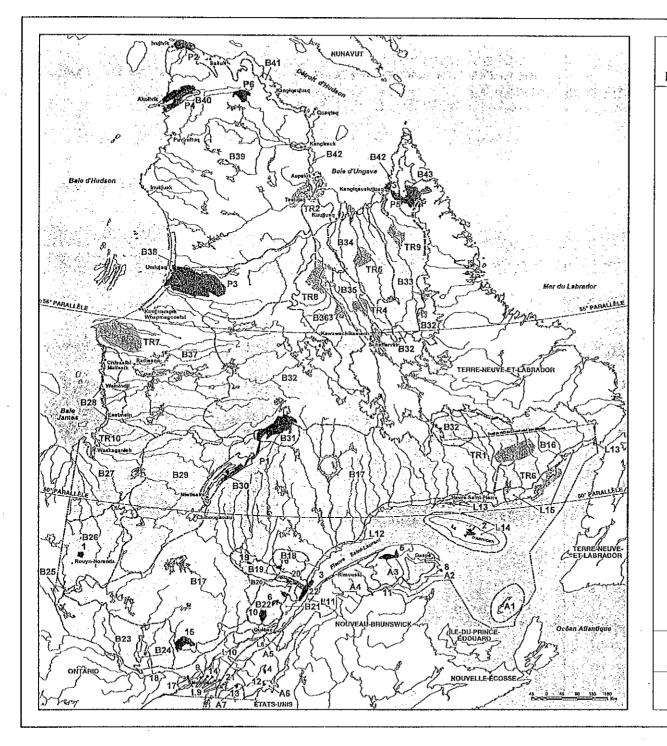
À ce jour

- 21 parcs nationaux créés en vertu de la Loi sur les parcs.
- 1 parc marin créé conjointement avec le Gouvernement fédéral.
- 6 projets de parcs au nord du 50^e parallèle.
- 10 territoires réservés pour fins de parcs.



Parc national de Frontenac

Projet de parc national des Pingualuit



LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC ET LES RÉGIONS NATURELLES

PARCS NATIONAUX EXISTANTS ARCS NATIONAUX EXISTANTS AGGIBELLE, O' AMTICOSTI, O' AMTICOSTI, O' FRONTENIC, OE FRON PARC MARIN 22 BAGUENAY- SAINT-LAURENT, DU PARCS NATIONAUX PROJETÉS PI ALBARELTÉNISCAME OTISI P2 CAPANCISTERICULE DI P3 LACS-DURLALARE DELISLE ET AL EAU-CLAIRE, DES P4 NORTES DE PUMINITUO, DES P5 NORTES DE PUMINITUO, DES P5 PUMINITUD, DES TERRITOIRES RÉSERVÉS POUR FINS DE PARC TERRITORIES RESERVES POUR FINS DE PART TRI AGUNIVASMANI TRE BURCAUCHEURLES TRI CANOMENCHES TRI COLINES-ORDIGES TRI COLINES-ORDIGES TRI LAC-BURTON-FINEELER TRI LAC-BURTON-FINEELER TRI LAC-BURTON-FINEELER TRI LAC-BURTON-FINEELER TRI BURTS-PITVANDES TRIP PÉNESUE-HIBSTINWATIN LES RÉGIONS NATURELLES A1 LES LES DE LA MADELEINE A2 LE VERRANT DE LA SAME DES CIMIEURS A3 LES MONTES PER LA SAME DES CIMIEURS A4 LES MONTES ROTTES. LANG A5 LES MONTES ROTTES. LANG A5 LES MONTAMES RONTALIÈRES A7 LES MONTES MONTES. A7 LES MONTES. A8 LE LES RÉGIONS NATURELLES Société de la faune et des parcs

Québec 🖁 🖁

Janvier 2003

Le processus de création d'un parc

Un processus rationnel

- Identification d'un territoire représentatif de la région naturelle.
 - Demande de la part du milieu.
 - Formation d'un groupe de travail (si le milieu le désire).
 - Inventaire des ressources et de l'utilisation du territoire.

Le processus de création d'un parc

Un processus rationnel (suite)

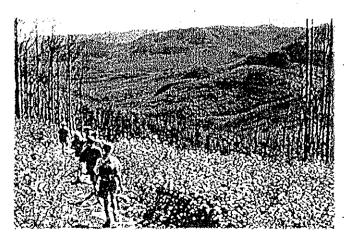
- Vérifications sur le terrain et complément d'inventaire.
- Réalisation d'un « État des connaissances ».
- Proposition d'une limite et d'un concept d'aménagement dans le « Plan directeur provisoire ».
- Audiences publiques.
- Décision du Gouvernement.

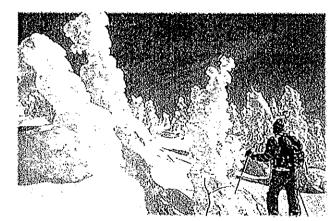
La Politique sur les parcs

- Applicable à tout le réseau.
- Activités et services.
- Éducation.
- Conservation.
- Organisation du réseau et aménagement.

Les activités et les services

- Exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine.
- Favoriser la découverte du patrimoine.
- Favoriser l'accessibilité.





Parc national des Monts-Valin

Parc national des Grands-Jardins

Les activités et les services (suite)

Exemples d'activités permises :

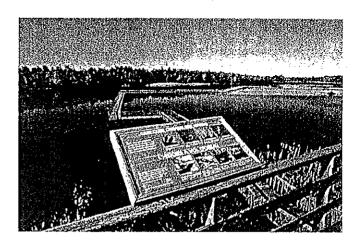
- Randonnée (pédestre, à skis, en raquettes)
- Canot/kayak
- Escalade
- Vélo tout terrain

Exemples d'activités interdites :

- Sports motorisés
- Sports extrêmes
- Compétitions

L'éducation

- Favoriser l'établissement d'un contact entre le visiteur et le patrimoine protégé.
- Susciter un engagement des visiteurs dans l'atteinte de la mission de conservation des parcs.



Parc national de Plaisance



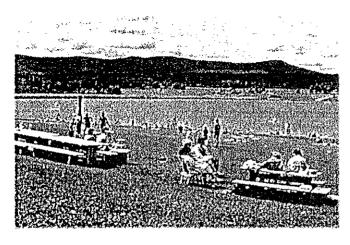
Parc national de-l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Le Plan directeur

- Spécifique à chaque parc.
- Objectifs de création du parc.
- Limites du parc.
- Synthèse des potentiels et contraintes.
- Orientations de gestion.
- Plan de zonage.
- Concept d'aménagement.

Zone de services

- Accueil et information des visiteurs, hébergement et gestion du parc.
- Forte capacité de support du milieu naturel.
- Préservation modérée.
- Forte intensité d'aménagement.



Parc national de la Yamaska

Zone d'ambiance

- Affectée à la découverte et à l'exploration du milieu.
- Pêche et cueillette sont permises.
- Préservation élevée.
- Intensité d'aménagement modérée.



Parc national des Îles-de-Boucherville

Zone de préservation



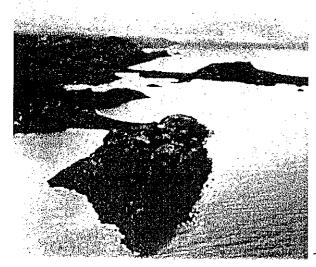
- Affectée à la préservation du milieu.
- Aucune forme de prélèvement n'est permise.
- Préservation très élevée.
- Faible intensité d'aménagement.

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Zone de préservation

extrême

- Affectée à la préservation intégrale du milieu.
- Utilisation à des fins de recherches scientifiques et d'éducation.
- Aucune forme d'aménagement.
- L'accès nécessite une autorisation.



Parc national du Bic

La gestion du réseau

La Société de la faune et des parcs du Québec

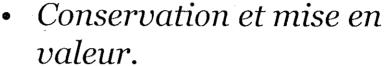
- Planification et développement du réseau.
- Élaboration et contrôle des orientations et directives relatives à la mission.
- Élaboration des plans directeurs.



Parc national du Mont-Orford

La gestion du réseau

La Société des établissements de plein air du Québec



- Gestion des activités et des services.
- Aménagement.
- Élaboration des plans d'affaires.
- Promotion et mise en marché.



, Parc national de la Gaspésie

La gestion du réseau

Consultation et partenariat

- Le Comité consultatif sur les parcs
- Les tables d'harmonisation
- Les communautés autochtones
- Les partenaires commerciaux
- Les partenaires bénévoles

